



261

NUMERO  
Vendredi 2 mars 2007

# NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

## *PROCESSUS DE LISBONNE : CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À LA PRÉPARATION DU SOMMET DE PRINTEMPS 2007*

**COMMUNICATION**  
AU NOM DE LA DÉLÉGATION  
POUR L'UNION EUROPÉENNE  
PRÉSIDIÉE PAR ÉVELYNE PICHENOT

**RAPPORTEUR :**  
**JACQUES DURON**

**Communication adoptée  
par le Bureau du CES  
le 26 septembre 2006**

La Stratégie de Lisbonne vise à faire de l'Europe, d'ici 2010, « *l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde* », en assurant un équilibre entre dimensions économique, sociale et environnementale de la construction européenne. Un cycle annuel a été mis en place à cette fin, coordonnant divers instruments et suscitant les contributions de nombreux acteurs, en préparation du Sommet de printemps, qui se tient au mois de mars.

Le Conseil européen de mars 2005 s'est prononcé à mi-parcours pour un « *recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi* », appelant les États membres à adopter des Programmes nationaux de réforme (PNR), et pour ce faire, à consulter les acteurs nationaux ainsi qu'à rédiger chaque année, à partir de 2006, un rapport sur le suivi de la stratégie.

Le gouvernement français a dans ce cadre confié au Conseil économique et social (CES) une saisine permanente sur le PNR, dans laquelle s'inscrit cette communication. Celle-ci présente de manière synthétique, en prévision du Conseil européen de 2007, les éléments concernant la problématique du Sommet de printemps issus des avis récents votés par le CES et ses premières observations sur le projet de rapport de suivi 2006 du PNR.

### 1 - Lisbonne, un tournant stratégique sur dix ans

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a marqué un tournant en définissant un objectif stratégique à dix ans : « *faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Il visait à coordonner trois processus de rapprochement (politique macro-économique, « Stratégie européenne pour l'emploi et pour l'inclusion » et préoccupations environnementales) et mobilisait, pour améliorer la gouvernance de l'Union, divers instruments : Lignes directrices intégrées (LDI) couvrant l'économie et l'emploi, Programme cadre de recherche et développement, marché unique, Agenda social. A aussi été initiée dans ce cadre une Méthode ouverte de coordination (MOC) pour favoriser la diffusion des « bonnes pratiques » entre États membres.

Après une phase préparatoire (rapport de chaque État membre en octobre, rapport de synthèse de la Commission en décembre-janvier mesurant les avancées accomplies et dégagant les grands axes en vue du Sommet, contribution des conseils spécialisés à caractère thématique), l'évaluation de la stratégie est rythmée par les réunions du Conseil européen. Cette instance, où siègent Chefs d'État ou de gouvernement des États membres et président de la Commission, arrête chaque année ses conclusions en mars et fixe en juin les recommandations pour le cycle suivant, chaque État membre recevant ainsi sa « feuille de route ».

### 2 – « Révision à mi-parcours » de mars 2005 et PNR

Le Conseil européen de mars 2005 a dressé un bilan mitigé de la stratégie à mi-parcours, se prononçant pour un « *recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi* » en mettant l'accent sur la compétitivité, la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain.

Le rôle des acteurs nationaux et locaux pour s'approprier la stratégie et participer à la réalisation de ses objectifs a été souligné dans ce cadre. La contribution des partenaires sociaux et du Comité économique et social européen était notée, le CESE étant encouragé à établir avec les conseils économiques et sociaux des États membres, dont l'apport était cité pour la première fois, un réseau interactif d'initiatives de

la société civile pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie.

Les États membres ont aussi été chargés d'élaborer, à l'automne 2005, des Programmes nationaux de réforme (PNR) pour la période 2005-2008, ainsi qu'un rapport de suivi annuel décrivant la mise en œuvre des mesures prévues dans le PNR et analysant leurs résultats. Le PNR adopté par chaque État membre a été présenté au Sommet de printemps de mars 2006. Le rapport de suivi 2006 du PNR 2005-2008, élaboré par le gouvernement français, a été transmis en octobre 2006 à la Commission.

### 3 – L'implication croissante du Conseil économique et social dans une démarche participative

Depuis 2003, le Bureau du CES français a confié à sa délégation pour l'Union européenne, formation de travail spécialisée dans les questions européennes, le soin d'élaborer un projet de communication annuelle qui, adressé au Premier ministre, rassemble et présente de manière synthétique les éléments concernant la problématique du Sommet de printemps sélectionnés dans les avis votés depuis un an par le CES.

Par cette communication adoptée par son Bureau, qui décide de sa publication au Journal officiel, le CES fait entendre la voix de la société civile organisée dans le processus préparatoire au Sommet de printemps et souhaite participer à ancrer la crédibilité de la Stratégie de Lisbonne auprès des citoyens. Il a aussi contribué à la préparation du Sommet de printemps 2005 par la communication *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*.

Pour le Sommet de mars 2006, cette contribution annuelle a pris la forme d'un triptyque constitué d'un avis portant sur la *Société de la connaissance dans la stratégie de Lisbonne*, d'un avis sur *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne* et de la communication *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse*.

Le CES de France a aussi participé aux côtés d'autres CES nationaux au sous-comité « Stratégie de Lisbonne » mis en place par le CESE à l'appel du Conseil européen, réunissant des membres du CESE auxquels étaient adjoints des représentants des CES nationaux des États membres. Un rapport de synthèse du CESE, comprenant une contribution de chacun des CES nationaux, a été élaboré dans ce cadre. Ce travail a été soumis au Conseil européen de mars 2006.

## **II - L'apport du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007**

### **A - LES OBSERVATIONS DU CES SUR LE PREMIER PROJET DE RAPPORT DE SUIVI DU PNR**

#### **1 - Un effort de transparence accru**

Soucieux de pérenniser cette implication, le gouvernement a souhaité, en décembre 2005, bénéficier des réflexions du CES sur le suivi du PNR dans le cadre d'une saisine gouvernementale permanente. Dans cette perspective, il lui a demandé une première évaluation des conditions de mise en œuvre des missions inscrites au PNR, réalisée par le CES en mai 2006 dans le cadre de son avis annuel sur la conjoncture économique et sociale.

Le gouvernement a souhaité qu'elle soit complétée, pendant la durée du PNR, par des avis portant sur la mise en œuvre et le suivi d'un ou plusieurs de ses aspects. Il a aussi consulté le CES sur le projet de rapport de suivi établi dans la perspective du Sommet de printemps 2007, avant l'adoption de celui-ci par le Comité interministériel sur l'Europe présidé par le Premier ministre et sa transmission à la Commission européenne.

Le Conseil européen de mars 2006 ayant demandé que le rapport de suivi du PNR fasse l'objet d'une consultation publique, les orientations de ce rapport ont été présentées devant le Parlement, les partenaires sociaux et divers conseils spécialisés étant aussi consultés. Cet effort de transparence constitue un progrès.

#### **2 – Une démarche qui s'inscrit dans la durée**

Le CES souligne l'intérêt du caractère pluriannuel et de la volonté de suivi des résultats concrets des politiques engagées que traduit la démarche du PNR et du rapport annuel de suivi. Même si le délai - moins d'un an - écoulé depuis l'adoption du PNR ne permet guère, sur le plan statistique, de mesurer encore les effets de nombre des mesures engagées dans ce cadre, les éditions ultérieures de la présente communication permettront de compléter l'analyse. Se focaliser sur le très court terme comporterait par ailleurs un risque, la plupart des problèmes évoqués n'étant susceptibles de trouver de solutions que dans la durée.

La possibilité de susciter la participation de toutes les composantes de la société offerte par cette démarche d'appropriation nationale présente un intérêt majeur. Cette communication

du CES fait donc apparaître certaines de ces contributions, insuffisamment prises en compte dans le projet de rapport de suivi. Le CES a aussi souhaité montrer, outre les progrès mis en avant par le projet de rapport de suivi, les écueils rencontrés et les domaines sur lesquels doivent porter les efforts.

#### **3 - Des observations portant sur les trois parties du projet de rapport de suivi 2006**

Le plan du rapport de suivi tente de concilier une logique mettant en avant les priorités gouvernementales – dans l'optique d'appropriation nationale de la Stratégie – et celle reflétant les Lignes directrices intégrées (LDI) communautaires. Si une autre présentation aurait pu consister à mettre en avant l'importance de la croissance et de ses facteurs, le CES apprécie que le projet de rapport de suivi s'efforce, plus que le PNR, de tenir compte des LDI.

Le projet de rapport de suivi accordant peu de place à la coordination des politiques européennes avec les autres États membres, le CES rappelle qu'une véritable coordination des politiques économiques est indispensable pour tirer parti de tout le potentiel de l'Union.

Pour faciliter son utilisation, l'exposé des observations du CES respecte le cheminement du projet de rapport de suivi, en procédant à chaque fois à une brève synthèse du point concerné avant l'énoncé des observations formulées.

### **B - UNE PRÉSENTATION DES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DU CES DANS LE CHAMP DE LA STRATEGIE DE LISBONNE**

Par ce travail, le CES entend contribuer à faire connaître la Stratégie de Lisbonne et appeler l'attention du gouvernement sur les orientations qui lui semblent nécessaires sur les six domaines de la Stratégie.

Pour améliorer la coordination économique à l'échelon européen, le CES souligne la nécessité de conforter la coordination en matière monétaire, de redonner des marges de manœuvre aux finances publiques, de donner des moyens budgétaires accrus à l'Union, de mieux coordonner les instruments communautaire, d'initier une coopération en matière fiscale au sein de l'UE et de réexaminer notre politique énergétique au niveau européen.

Pour édifier l'économie de la connaissance, il faut, au niveau national, favoriser la réussite scolaire, mobiliser pour la formation tout au long de la vie, promouvoir l'organisation

« apprenante », relancer l'effort de recherche, mettre en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives et renforcer l'intégration du système français dans l'espace européen de la recherche.

La compétitivité française doit être confortée dans un cadre européen par un soutien à l'investissement, en menant à bien les programmes d'infrastructure et les équipements structurants, en encourageant les entreprises à investir, en développant une stratégie industrielle et en facilitant la vie des entreprises.

Pour développer l'emploi et valoriser le capital humain, le CES préconise d'accroître l'efficacité de l'aide à la recherche d'emploi, de favoriser la formation professionnelle et d'encourager le développement de l'emploi indépendant.

Pour renforcer la cohésion sociale, notre assemblée met en avant quatre mesures essentielles : favoriser l'insertion des jeunes, porter une attention particulière aux catégories les plus touchées par le changement économique ou en situation de précarité, conforter services publics et services au public, et améliorer, pour la réforme, les méthodes de dialogue social et de concertation.

Quant à l'environnement, l'accent est mis sur la nécessité de maîtriser les émissions du secteur électrique, d'engager la mutation des transports, de concevoir la sortie du pétrole, de généraliser l'étiquette énergie, de prendre en compte la valeur carbone et d'adapter les politiques foncières, d'urbanisme et d'habitat aux enjeux environnementaux.

Pour l'élaboration de cette communication, la délégation pour l'Union européenne a procédé à l'audition de Monsieur Raymond Cointe, Secrétaire général adjoint du Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE), qui est venu présenter le projet de rapport de suivi 2006 du PNR 2006-2008.

Celui-ci était accompagné de deux collaborateurs du SGAE, Monsieur Olivier Lacoste et Madame Brigitte Favarel.

\*  
\*      \*

La communication a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée après avoir été adoptée par la délégation pour l'Union européenne à la majorité des membres présents (14 voix pour).

## **Communication adoptée par le Bureau du CES le 26 septembre 2006**

### **Jacques DURON, rapporteur au nom de la délégation pour l'Union européenne**

Né le 25 mars 1950 à Désertines (Allier)

#### **Fonctions au CES**

- Président du groupe de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)
- Membre de la section des affaires sociales
- Membre de la délégation pour l'Union européenne

#### **Fonctions actuelles**

- Membre du Haut Conseil à la coopération internationale (HCCI)

#### **Anciennes fonctions**

- Ancien Secrétaire général adjoint de la Fédération UNSA des cheminots en charge du dossier européen à la Fédération mondiale et européenne des travailleurs du transport ITF-ETF
- Ancien membre du Conseil national des transports (CNT)
- Ancien membre du Conseil supérieur du service public ferroviaire (CSSPF)